



Le 15 Mars 1962, le président américain John F. Kennedy a prononcé un discours historique devant le Congrès américain dans lequel il expose sa vision des droits des consommateurs. Ce fut la première fois qu'un politicien énonce ces principes.

« Par définition, nous sommes tous des consommateurs. Les consommateurs sont le groupe économique le plus important. Ils affectent et sont affectés par presque toutes les décisions économiques publiques et privées. Pourtant, ils sont le seul groupe important [...] dont les opinions sont souvent négligées. »

JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DES CONSOMMATEURS

15 mars

En 1983, Consumers International édicte que le 15 mars sera désormais la Journée internationale des consommateurs, en mémoire du discours historique du 15 mars 1962 de John F. Kennedy.

Les droits des consommateurs sont le droit à la sécurité (Il protège le consommateur contre tout produit, processus de production ou service pouvant menacer sa vie, sa santé ou son équilibre financier), le droit à l'information, le droit au choix, le droit d'être entendu, le droit à l'éducation, le droit à la réparation des torts, le droit à un environnement sain et le droit à la satisfaction des besoins de base.

Les droits énoncés ci-dessus impliquent des devoirs et des responsabilités pour le consommateur. Il est important que celui-ci soit: averti (prêt à s'informer pour mieux connaître les biens et services qu'il utilise), actif (décidé à se défendre lorsque sa cause est honnête et juste), socialement responsable, écologiquement responsable et solidaire (convaincu que c'est dans l'union avec d'autres consommateurs qu'il aura la force et l'influence de promouvoir les intérêts de tous).

“

le 15 mars 1962, le président américain J.F. Kennedy avait énoncé les quatre droits fondamentaux du consommateur : droit à la sécurité, droit à l'information, droit de choisir et droit d'être entendu.